



# Le grand **débat national**

---

RÉUNION D'INITIATIVE LOCALE  
Animée par Thomas MESNIER, Député de la 1<sup>ère</sup> circonscription de Charente

« Démocratie et Citoyenneté »

Dirac  
18 janvier 2018

**RESTITUTION**

### **01 En qui faites-vous le plus confiance pour vous faire représenter dans la société et pourquoi ?**

Une majorité de personnes s'accorde sur le maire de la commune ; le député est également évoqué. Cette confiance est liée à la proximité ainsi qu'au fait que ces élus sont identifiés, contrairement à d'autres (conseillers départementaux ou régionaux par exemple).

Les Maires sont des pivots essentiels qui doivent être écoutés, ils sont des courroies de transmission de l'action publique et des remontées de terrain.

### **02 En dehors des élus politiques, faut-il donner un rôle plus important aux associations et aux organisations syndicales et professionnelles ?**

**Oui / Non – Si oui, à quel type d'associations ou d'organisations ? Et avec quel rôle ?**

Avis très favorable à l'idée de confier un rôle plus important aux associations.

Avis beaucoup plus mitigé à l'égard des syndicats qui ne sont pas perçus comme réellement en prise avec les salariés, comme le traduit le faible taux de syndicalisation et donc de représentativité.

Les Conseil de développement (obligatoires dans les communautés de communes de plus de 20.000 habitants) sont des organes de réflexion et de correction des politiques qui peuvent être menées sur les territoires. Il faudrait mieux les faire connaître et les rendre effectifs ou plus actifs là où ils ne le sont pas.

### **03 Que faudrait-il faire pour renouer le lien entre les citoyens et les élus qui les représentent ?**

Pour renouer le lien entre les citoyens et les élus qui les représentent, il faut plusieurs conditions :

Exemplarité des élus est incontournable. Plusieurs participants demandent à ce que les sanctions soient alourdies dans le cas de malversations concernant des élus.

Transparence : mise en place de « garde-fous » et contrôle dans le prolongement de ce qu'ont fait les députés, pour les autres élus notamment les sénateurs.

Disponibilité : les élus doivent être accessibles et se mettre à la portée des citoyens.

*« On souhaite que les élus fassent ce qu'ils disent et disent ce qu'ils fassent. »*

Pour véritablement renouer le lien entre les citoyens et les élus, il importe d'évoquer le concret. Les élus sont légitimes et ont une expertise du quotidien et mettent en œuvre les moyens d'avoir des échanges au quotidien entre élus et citoyens.

Mais il y a un sentiment de distance entre cette France du quotidien et cette France de l'État et des administrations « usine à gaz » comme cela a été évoqué ; sentiment que certaines complexités sont insolubles.

La volonté s'exprime de pouvoir contrôler l'action des élus. Certains évoquent même la révocation « pour les élus qui sont là depuis 20 ou 30 ans ». La plupart de la salle s'accorde sur le fait que les élections sont ce moyen de contrôler et de révoquer.

Un autre moyen de contrôle de l'action est, par exemple, la possibilité d'assister au conseil municipal de sa commune, or dans l'immense majorité des communes, les habitants ne viennent pas user de ce droit, personne n'assiste aux conseils municipaux.

**04. Le non-cumul des mandats instauré en 2017 pour les parlementaires (députés et sénateurs) est :**

Une bonne chose

**Pourquoi ?**

L'élu doit pouvoir être complètement dédié à sa mission. La charge de travail est déjà très importante pour chaque mandat. Le non-cumul des mandats a pour corollaire le non-cumul des indemnités, tout en ayant conscience qu'il faut que les élus puissent se consacrer à leur mandat.

Il ressort la nécessité de mieux organiser le travail des députés pour s'assurer de la présence en hémicycle au moment des votes « importants » et éviter les séances de nuit.

Les absences doivent être sanctionnées financièrement (précision du député concernant les sanctions qui existent en cas d'absences injustifiées en commission)

**05. Que faudrait-il faire pour mieux représenter les différentes sensibilités politiques ?**

La proportionnelle intégrale, très vite évoquée, pose une réelle difficulté en matière de stabilité gouvernementale (référence à la IV<sup>e</sup> République).

Au-delà de la représentation des partis politiques, beaucoup s'accordent sur la question d'intégrer plus haut les citoyens. La question du tirage au sort de citoyens est aussi évoquée : possibilités que des citoyens volontaires puissent être tirés au sort pour discuter de textes, notamment intervenant dans leur domaine de compétence. (Vote favorable de la salle sur cette proposition).

**06. Selon vous, faut-il introduire une dose de proportionnelle pour certaines élections, lesquelles ? (Législative Régionales Départementales)**

La salle se prononce favorablement sur l'intégration d'une part de proportionnelle sur l'ensemble de ces élections, même si cela est déjà en partie le cas sur les élections régionales. Les mutations démographiques « pénalisent, desservent certains territoires », notamment le milieu rural, puisque le poids démographique est plutôt sur les zones urbaines. « L'Assemblée nationale représente la nation, le peuple, le Sénat représente les territoires ».

**07. Pensez-vous qu'il serait souhaitable de réduire le nombre de parlementaires (députés + sénateurs = 925)**

Avis majoritairement favorable des participants pour la réduction du nombre parlementaires. Certains soulignent la contradiction entre la volonté de réduire le nombre de parlementaires et la volonté d'une plus grande proximité des élus.

## **Pensez-vous qu'il serait souhaitable de réduire le nombre d'autres élus ?**

**Oui / Non – Si oui, lesquels ?**

Sénateurs : En lien avec la question précédente, il est évoqué d'organiser la représentativité « autrement » diminuer le nombre de sénateurs (certains évoquent jusqu'à la suppression du Sénat ; le rôle et l'intérêt que représente le Sénat, notamment en termes de contre-pouvoir à l'Assemblée, ne sont pas flagrants pour les participants) pour « préserver » le nombre de députés. Il est évoqué une représentativité des députés à deux entrées pour tenir compte à la fois du poids démographique et des territoires.

Conseils municipaux : la question des conseils municipaux est également évoquée ; avoir des conseils plus restreints avec des personnes mieux identifiées et des mécanismes qui permettent de revenir vers la population et de l'associer dans les choix en cours de mandat.

## **08 Que pensez-vous de la participation des citoyens aux élections et comment les inciter à y participer davantage ?**

Aller plus loin dans la décentralisation pour rapprocher les lieux de décision du citoyen et supprimer les « mille-feuilles ».

Améliorer la communication et la manière dont le Gouvernement transmet les informations.

## **09 Faut-il rendre le vote obligatoire ?**

Oui, à la quasi-unanimité. Quelques personnes évoquent l'atteinte à leur liberté, à leur libre-arbitre de participer ou on au processus électoral.

## **10 Faut-il prendre en compte le vote blanc ?**

Oui, avec une question : si le vote blanc est majoritaire, que fait-on ?

## **11 Que faudrait-il faire aujourd'hui pour mieux associer les citoyens aux grandes orientations et à la décision publique ? Comment mettre en place une démocratie plus participative ?**

Mettre en place ou promouvoir des instances pouvant, tout au long du mandat, être des organes de réflexion et de correction des politiques qui peuvent être menées sur les territoires. Le Conseil de développement peut être l'un de ces outils à une échelle comme une agglomération ou une communauté de commune. Une déclinaison à inventer pour l'ensemble des strates territoriales (commune, département...).

Consulter sur des sujets qui touchent directement les Français dans leur quotidien, notamment au niveau local.

## **12 Faut-il avoir davantage recours au référendum au niveau national ?**

Non, majoritairement. « On ne répond pas à la réponse qui est posée, mais à celui qui l'a posée », notamment sur des sujets qui peuvent être complexes comme les traités

internationaux. Une proposition pour tenter de désamorcer cet écueil serait de poser plusieurs questions et non une seule.

L'exemple du Brexit, avec les nombreux britanniques qui déclarent vouloir revoter, qui disent avoir été désinformés sur les conséquences laisse de nombreux participant perplexes.

A contrario, l'exemple de la Suisse est évoqué, mais c'est un pays qui a une culture de la négociation très différente de celle de la France où les débats peuvent être plus passionnés.

Le travail du Conseil Économique, Social et Environnemental sur les sujets qui seraient abordés par les partisans d'un « référendum d'initiative citoyenne » démontre que ce serait avant tout des droits qui seraient remis en question : mariage pour tous, peine de mort, IVG... La proposition est formulée que les référendums ne puissent revenir concernant des droits acquis.

### **Faut-il avoir davantage recours au référendum au niveau local ?**

Oui à la très grande majorité. Cela traduisant une volonté d'être plus impliqués sur les projets locaux.

### **13 Faut-il faciliter le déclenchement du référendum d'initiative partagée qui est applicable depuis 2015 ? Le RIP est organisé à l'initiative de membres du Parlement soutenu par une partie du corps électoral.**

Avec 1/5<sup>e</sup> du corps législatifs (soit 185 députés et sénateurs) et 1/10<sup>e</sup> du corps électoral (plus de 4 millions de personnes), il semble extrêmement difficile d'activer le RIP.

Une participante propose de réduire à 1/20<sup>e</sup> la part du corps législatif devant être signataire.

### **14 Faut-il tirer au sort des citoyens non élus pour les associer à la décision publique ?**

Il est souligné que les tirages au sort existent notamment pour les cours d'assises, illustrant que la justice est rendue au nom du peuple Français.

Une proposition est formulée d'intégrer une part de tirage au sort dans l'élection.

Par exemple, sur la part des députés qui seraient élus à la proportionnelle, le pourcentage de vote blanc qui serait reconnu pourrait correspondre à une part de tirés au sort parmi des citoyens volontaires.

### **15 Que faudrait-il faire pour consulter plus directement les citoyens sur l'utilisation de l'argent public, par l'État et les collectivités ?**

Mettre en place ou promouvoir des instances pouvant, tout au long du mandat, être des organes de réflexion et de correction des politiques qui peuvent être menées sur les territoires. Le Conseil de développement peut être l'un de ces outils à une échelle comme une agglomération ou une communauté de commune. Une déclinaison à inventer pour l'ensemble des strates territoriales (commune, département...).

Consulter sur des sujets qui touchent directement les Français dans leur quotidien, notamment au niveau local.

Mieux informer, rendre accessible l'information sur les budgets.

**16 Quel rôle nos assemblées, dont le Sénat et le Conseil économique, social et environnemental, doivent-elles jouer pour représenter nos territoires et la société civile ? Faut-il les transformer ?**

Comme évoqué au cours des questions précédentes, les membres de ces assemblées ne sont pas désignés par les citoyens ; elles semblent distantes des citoyens tant par la désignation de leurs membres, leurs travaux que leur interaction avec eux.

Les corps intermédiaires souffrent pour certains (syndicats notamment) d'un manque de représentativité.

Il est nécessaire de les transformer.